



## Vente maison dans une succession

Par **hervelb**, le **16/11/2013** à **17:15**

BONJOUR MA MERE EST DECEDEE LE 21/04/2013 ET NOUS AVONS MIS SA MAISON EN VENTE EN SEPTEMBRE (nous sommes deux enfants a heriter ) UN COUPLE ASIGNE LE 14/11/2013 UNE PROMESSE D 'ACHAT. LE NOTAIRE ME DEMANDE DE PASSER A SON ETUDE OU QU IL ENVERRAIT UNE PROCURATION POUR QUE MA SOEUR SIGNE L ACTE DE PROPRIETE .J AI SIGNALÉ QUE JE POUVAIS ETRE LA AU DEBUT 2014 POUR SIGNER L ACTE DE VENTE ET REGLER LA SUCCESSION JE VOUDRAIS SAVOIR POURQUOI JE DOIS SIGNER UN TITRE DE PROPRIETE ALORS QUE NOUS AVONS SIGNE LE 12/06/2013 LA DEVOTION SUCESSORALE ? QUELS SONT LES AUTRES FORMALITES? MERCI DE ME RENSEIGNER